

CONTRIBUTION
SEPTEMBRE 2019

Frédéric De Azevedo, Président de la Communauté de communes, a demandé au conseil de développement d'apporter sa contribution à la réflexion sur la bonne échelle pour la compétence petite enfance, enfance et jeunesse.

Le conseil de développement a donc exploré la question : "La compétence petite-enfance, enfance, jeunesse, une plus-value à l'échelle intercommunale ou une restitution aux communes ?".

Pour ce faire, lors d'une première séance en avril, le conseil de développement a analysé cette question en structurant sa réflexion suivant la méthode de pensée latérale des chapeaux de Bono, afin d'aborder cette question sous différents angles. Il a ensuite souhaité avoir plus d'informations en rencontrant Dominique Uni, Vice-présidente de la communauté de communes à l'enfance et jeunesse, le 25 juin, puis Imen Aloui, Adjointe à Saint-Marcellin en charge de l'éducation et de la famille, le 16 septembre, afin d'avoir des éléments complémentaires de compréhension du fonctionnement différencié pour la compétence enfance et jeunesse. Le conseil de développement s'est ensuite réuni le 16 septembre pour finaliser sa contribution.

Le conseil de développement l'a dit dans sa contribution au projet de territoire et le réaffirme dans cette contribution : la politique en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse est un élément clé de l'attractivité, de la qualité de vie et de la cohésion du territoire. Elle fait partie des 10 politiques prioritaires identifiées par le conseil de développement.

L'enquête habitants menée dans le cadre du projet de territoire a montré l'importance de la qualité de vie. La politique petite enfance et en faveur des jeunes ressort dans les actions à consolider pour améliorer la satisfaction globale des habitants.

## Les options

Nous avons identifié trois configurations possibles :

- Une gestion communale avec des regroupements de communes pour gérer cette compétence, dans le sens des regroupements pédagogiques
- une gestion à deux niveaux, une partie de la compétence reste à la communauté de communes, une autre revient aux communes
- une gestion intercommunale avec ou non une organisation selon des bassins de services.

## On retient

Nous voyons plusieurs avantages à une gestion par la communauté de communes :

- L'inscription possible dans plusieurs lieux, selon le choix des parents
- Une continuité de service assurée (absences de personnel...)
- Un tarif similaire pour toutes les communes, peu importe le lieu de résidence des familles



• Le présupposé à long terme d'un moindre coût du service.

Si la compétence était rétrocédée aux communes, nous craignons les différences de niveau de service entre communes ainsi que les différences de tarifs, voire une absence de service dans de petites communes s'il n'y avait pas de regroupement de communes pour la gestion de ces services. Nous redoutons la remise en cause possible du fonctionnement actuel où le même tarif est appliqué quelque soit le lieu d'accueil des enfants, même si ce n'est pas la commune de résidence du foyer. Nous nous demandons également ce qu'il en serait du service de remplacement du personnel absent.

La communauté de communes a investi pour porter cette compétence. C'est l'un des sujets où la mutualisation paraît avoir son intérêt.

En matière de petite enfance, cela fait un temps que cette compétence est intercommunale, nous ne voyons pas pourquoi il faudrait changer et ce que les familles y gagneraient, au contraire.

En matière d'enfance et de jeunesse, le conseil de développement a été surpris d'apprendre que le fonctionnement n'était pas homogène au sein de la communauté de communes. Nous considérons qu'il ne faudrait pas revenir en arrière, vers une gestion communale sur l'ensemble du territoire, mais au contraire aller de l'avant en :

- prenant acte du besoin des familles qui ne vivent pas à Saint-Marcellin mais utilisent et bénéficient des services en matière d'enfance et de jeunesse et de la nécessaire solidarité au niveau intercommunal.
- réengageant/poursuivant le dialogue entre la communauté de communes et la ville de Saint-Marcellin sur la question des tarifs, car il nous paraît important que l'accueil des enfants soit abordable pour chaque famille, qu'elle soit d'une commune ou d'une autre,
- prenant en compte les besoins en matière de capacité d'accueil, car nous avons entendu que certains lieux d'accueil étaient rapidement complets.

Pour nous il y a un risque politique à rendre cette compétence aux communes. Ce n'est pas le sens de l'histoire.

Si nous en revenons à l'origine de la question, nous nous sommes demandé pourquoi cette question de l'échelle de cette compétence nous était posée. Mais aussi, pourquoi se pose-t-elle maintenant ? Pourquoi la communauté de communes voudrait rétrocéder cette compétence aux communes ? Est-ce qu'il y a un risque d'inflation de la demande et d'augmentation du coût de cette politique ? Ou est-ce un problème actuel de budget et d'allocation des ressources ?

Si c'est un enjeu budgétaire, nous renvoyons vers la définition de politiques prioritaires, dont celle-ci fait partie selon nous, mais aussi vers la redéfinition de la répartition des ressources entre communes et intercommunalité, dans le cadre d'un pacte financier et fiscal.

En conclusion, le conseil de développement recommande de ne pas perdre de vue le projet politique enfance / jeunesse ambitieux défini en vue de la fusion.











Maison de l'intercommunalité 7 rue du colombier CS20063

38162 Saint-Marcellin cedex

04 76 38 45 48

conseil.developpement@saint marcellin-vercors-isere.fr

